

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 11 MARS 2019

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel nominal**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 08 janvier 2019**

I - Rapports

1. MA3 – 02 – Création de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales
RAPPORTEUR : D. HITZ
2. 30019 - Autorisation de signer une convention cadre avec la Croix Rouge, Association gestionnaire de l'équipement de petite Enfance « La Ronde des Colibris »
RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI
3. 30020 - Autorisation de signer avec l'Association « La Croix Rouge Française », gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance « Les P'tits Pas », un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 Rue Victorien Sardou - 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 Rue Rochaix - 69003 Lyon, pendant la durée des travaux - Direction de l'Enfance.
RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI
4. 30060 – Lyon 3ème – Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - N° inventaire 03388B009 et 03388B010 - Opération 03388007 - Adaptation de l'autorisation du programme et vote de l'affectation d'une partie de l'AP 2012-1 – Programme 00012
RAPPORTEURE : C. PANASSIER
5. 30000 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019
RAPPORTEUR : R. JACQUET
6. 29999 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros - Exercice 2019
RAPPORTEUR : R. JACQUET
7. 29993 - Accord sur la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3e au profit de l'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de la Formation (SPLIF) - Ensemble immobilier 03375
RAPPORTEURE : A. BLEY
8. 29959 – Périmètres scolaires
RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN
9. 29908 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
10. 30080 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, pour l'organisation des 34^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 10 au 25 mai 2019
RAPPORTEUR : J. MALESKI
11. 30075 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 8e édition du Festival « Les Intergalactiques », du 25 au 30 avril 2019
RAPPORTEUR : J. MALESKI
12. 29874 - Attribution d'une subvention de 2 000 € à chaque OFFISA de Lyon
RAPPORTEUR : A. ACHACHE

13. 30092 - Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho, 10 rue Coignet à Lyon 3ème (opération n° 03045002) et aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème (opération n° 07032004) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 et de l'AP 2015-1 « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004.

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

14. 30094 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association CARGO pour l'organisation de l'évènement « Tigaly », du 19 au 22 avril 2019

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

15. MA3 – 03 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 11 MARS 2019

SAISINE DU : 1^{er} MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 12 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 05 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : M. Yann BEN HAYOUN, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Françoise CHEVALLIER, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Lionel LASSAGNE, Audrey SORIA, Alain QUESSADA.

Absents excusés : Martine ELBAHAR, Fabienne SERAPHIN, Lucie BRIATTE, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Martine ELBAHAR, Fabienne SERAPHIN, Lucie BRIATTE, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Anne BRUGNERA, Patrick HUGUET, donnent pouvoir à Catherine PANASSIER, Pascale COCHET, Yann BEN HAYOUN, Rolland JACQUET, Maud ROY, Abdel ACHACHE, Pierre BERAT pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 32 (25 + 7 pouvoirs)

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement

- Désignation d'un Secrétaire de Séance

C. PANASSIER : « Nous allons, unanimement et dans un élan démocratique, désigner Yann BENVAYOUN, si tout le monde est d'accord, comme secrétaire de séance et lui demander de faire l'appel nominal.

- Appel nominal

Monsieur BENVAYOUN procède à l'appel.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 janvier 2019

C. PANASSIER : « Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2019. Y a-t-il des remarques ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Avant qu'on ne commence vraiment notre séance, je voudrais rendre hommage à quelqu'un qui nous a récemment quitté, et qui a été élu dans cet arrondissement, pendant plusieurs années. Je veux effectivement évoquer le souvenir de Geneviève ACHARD qui a été conseillère du 3^{ème} arrondissement, de 89 à 95, de 95 à 2001, de 2001 à 2004 et de 2004 à 2008. Elle a reçu l'Ordre National du Mérite au titre de Chevalier, en 2004. C'était une femme exceptionnelle, une belle personne, d'une grande humanité, très engagée pour aider et accompagner nos concitoyens, notamment les plus fragiles. Patrick HUGUET ne pouvait être là ce soir. Il m'a dit de l'associer à ce mot. Monsieur BERAT qui l'avait côtoyée et connue, si vous voulez dire un mot, je vous laisse la parole. »

P. BERAT : « Merci Madame le Maire. Au nom de Patrick HUGUET qui a été son maire, lorsqu'elle était adjointe, et d'autres collègues qui l'ont connue, notamment Simone-Marie EPINAT qui est dans le public et qui était son amie. Je voudrais d'abord saluer la femme politique ; nous sommes à quelques jours du 8mars. Quand elle est entrée en politique à la fin des années 80, les femmes étaient déjà en politique depuis longtemps. Mais c'est vrai qu'on ne parlait pas encore de la parité comme on en parle aujourd'hui. J'étais jeune militant pour une élection. On m'avait envoyé à Condorcet comme assesseur, au fin fond de Montchat que je ne connaissais pas à l'époque. Le souvenir que j'en ai, c'est la première rencontre que j'ai eue avec Geneviève ACHARD. Elle tenait de main de maître, ce bureau de vote, ce centre de vote. Geneviève ACHARD était quelqu'un de très bienveillant, de très distingué mais qui savait tenir les choses et qui savait décider. C'était donc une vraie femme politique. Dans l'équipe d'André BOURGOGNE, à l'époque, dans cette équipe de Michel NOIR, sur le 3^{ème}, c'était une des grandes femmes de cette équipe qui prenait vraiment les dossiers en main et qui faisait avancer les choses. Je voudrais donc d'abord saluer cet engagement de femme politique.

Ensuite, comme vous l'avez dit, c'était quelqu'un d'une grande bonté, d'une grande bienveillance. Elle a eu plusieurs délégations dans cette Mairie : aux affaires sociales, à la politique de la Ville, au logement. Dans toutes ces délégations, ce qui était marquant, c'était la disponibilité qui était la sienne, et le temps qu'elle a consacré pour sa délégation. Tous ceux qui l'ont connue à cette époque se rappellent d'avoir vu Geneviève ACHARD au quotidien dans cette mairie, avec un espace d'attente devant son bureau. Il y avait toujours des personnes qui attendaient, et c'était un flux permanent de personnes qui venaient pour avoir une aide. Un personnage politique, quand on fait son bilan, il y a parfois des éléments d'immobilier. On se rappelle ce qu'il a construit, ce qu'il a inauguré. Je pense que, quand on pense à Geneviève ACHARD, et à ce qu'elle a pu faire pour la collectivité, c'est le nombre de personnes de cet arrondissement qui ont pu faire appel à elle et qu'elle a pu aider, ce serait un bilan tout à fait considérable. C'est l'humain, et cela laisse aussi beaucoup de traces. Quand André BOURGOGNE parlait d'elle, il parlait de la Mère Térésa du 3^{ème} arrondissement. C'est ce qu'on m'a dit. C'est vraiment l'image qu'on avait, de quelqu'un à l'écoute, toujours prête à aider, à se mettre en quatre pour trouver une solution, même dans les cas les plus compliqués.

Pour terminer, je dirais que c'était quelqu'un de très croyant, qui avait des convictions religieuses très affirmées. Je crois qu'elle réussissait à mettre en pratique, dans son engagement d'élue, ses convictions, convictions très fortes. C'est effectivement quelqu'un de très bien, une très belle personne, comme vous

l'avez dit. Je suis content que cet hommage lui soit rendu ce soir. Je vous remercie.

C. PANASSIER : « Elle le méritait vraiment. Merci. Nous allons passer au vote des rapports. »

II – Rapports

2. 30019 - Autorisation de signer une convention cadre avec la Croix Rouge, Association gestionnaire de l'équipement de petite Enfance « La Ronde des Colibris »

RAPPORTEURE : C. RICHNER

C. PANASSIER : « Comme Dominique HITZ s'est absenté pour aller causer avec les CIL, on va commencer par le rapport 2 qui devait être rapporté par Nathalie ROLLAND-VANNINI qui ne peut être là ce soir, et qui va donc être remplacée par Claudine RICHNER qui va nous parler de la Ronde des Colibris ».

C. RICHNER : « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous présente deux projets de délibération qui touchent le partenariat de la Ville de Lyon avec la Croix Rouge française. En effet, celle-ci est gestionnaire de plusieurs équipements d'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Dans ce premier projet, il s'agit d'adopter une nouvelle convention cadre jusqu'au 30 avril 2022 pour la crèche anciennement appelée « La Ronde enfantine », relocalisée 37, rue Desaix, dans un immeuble neuf, sous la dénomination « La Ronde des Colibris ». En outre, cet équipement permet maintenant un accueil de 36 places au lieu de 20 précédemment.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. 30020 - Autorisation de signer avec l'Association « La Croix Rouge Française », gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance « Les P'tits Pas », un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 Rue Victorien Sardou - 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 Rue Rochaix - 69003 Lyon, pendant la durée des travaux - Direction de l'Enfance.

RAPPORTEURE : C. RICHNER

C. RICHNER : « Il vous est demandé d'approuver une nouvelle convention d'occupation temporaire de la crèche « Les P'tis Pas », située 25 rue Victorien Sardou dans le 7^{ème}, mais qui est relocalisée 54 Rue Professeur Rochaix, sur une crèche dite « crèche tiroir Rochaix 3 » pendant le temps des travaux du 15 avril 2019 au 28 février 2021 rue Victorien Sardou.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. 30060 – Lyon 3ème – Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - N° inventaire 03388B009 et 03388B010 - Opération 03388007 - Adaptation de l'autorisation du programme et vote de l'affectation d'une partie de l'AP 2012-1 – Programme 00012

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Le rapport suivant concernera l'acquisition de deux lots, un appartement et une cave, avenue Lacassagne, toujours dans l'objectif d'agrandir un jour le parc Zenith. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame BOUZERDA et Monsieur FRONTON quittent la séance.

5. 30000 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019

RAPPORTEUR : R. JACQUET

R. JACQUET : « Madame le Maire, chers collègues. Il s'agit donc d'une délibération qui concerne la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, pour un montant de 91 600 euros. Dans la délibération, vous avez la liste des associations qui sont concernées. La diversité de ces associations montre l'ampleur de la question, l'ampleur de la mobilisation autour de ces questions qui concernent ainsi un grand nombre de femmes et d'hommes. La Ville de Lyon est très engagée sur ces questions. Nous en sommes à la mise en œuvre de notre deuxième plan d'actions. Bien entendu, celles-ci passent par le soutien à ces associations, et c'est l'objet de la délibération.

Je voulais dire quelques mots pour accompagner ces délibérations, notre discussion et le vote. Bien entendu, cette délibération est placée sous le signe du 8 mars qui marque d'une manière visible, l'importance des questions posées sur les questions de l'égalité, mais aussi, l'importance du travail qui est fait, des progrès qui sont réalisés, et de la nécessité de continuer. Parce que dans notre société, non seulement les inégalités femmes-hommes se poursuivent, voire selon les conditions matérielles, de nouvelles inégalités se créent, notamment autour de la précarité. De plus, si on y ajoute aussi les comportements, le sexisme ordinaire et les violences, le problème est quand même plus grave. Aujourd'hui, nous en sommes à 30 femmes qui sont mortes dans notre pays, sous les coups de leur conjoint, depuis le début de l'année. C'est un aspect du problème qui reflète la gravité de la situation mais tous les aspects de la vie sont touchés par les inégalités, la discrimination.

C'est donc un travail d'ampleur qu'il nous faut développer. Si je prends par exemple, la question du sport, il y a beaucoup de progrès réalisés depuis ces 40 dernières années, dans ce domaine. Il faut s'en féliciter, bien évidemment, mais il y a encore beaucoup à faire, d'où l'objet du débat que nous organisons demain, avec une spécialiste de la question, Cécile OTTOGALLI, et des témoignages de jeunes sportives. Pendant deux heures, nous aurons une discussion sur ces enjeux et sur les moyens à mettre en œuvre, et les leviers à mobiliser pour y faire face.

Bien entendu, sur ces questions d'inégalités, c'est une conception de la société que nous avons et que nous défendons. Œuvrer à l'égalité femmes-hommes, c'est œuvrer à l'ensemble de l'émancipation humaine. C'est donc aussi œuvrer – comme le disait le poète, « La femme est l'avenir de l'homme » – à l'émancipation de tout être humain. En ce sens, je trouve que le poète avait raison. Effectivement, la femme est l'avenir de l'homme, et si on progresse pour son égalité, pour ses droits, pour son émancipation, c'est l'ensemble de la société que nous faisons avancer.

Hier, sur Antenne 2, Isabelle AUBRET chantait avec Jean FERRAT, « Que serais-je sans toi ? Que c'est beau la vie. La femme est l'avenir de l'homme ». Bien entendu, le fait de le chanter, de rappeler ces moments importants de notre culture, y compris le dialogue ARAGON-Elsa TRIOLET – Elsa TRIOLET que nous avons honorée, samedi, au Parc Chambovet – c'est œuvrer constamment pour cette progression de l'égalité femmes-hommes. Je vous invite à participer à notre débat de demain soir. Merci. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « On vote aussi un petit rapport. Est-ce que tout le monde est d'accord pour ce rapport ? Il y a des abstentions, des contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 29999 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros - Exercice 2019

RAPPORTEUR : R. JACQUET

R. JACQUET : « Ayant pris mon temps sur le premier dossier, je me contenterai de souligner l'importance du deuxième rapport qui concerne toutes les discriminations et les inégalités, qui concerne tous les droits des citoyens, femmes, hommes compris. Bien entendu, je vous propose d'approuver cette délibération. »

C. PANASSIER : « Oui, Monsieur. »

A. QUESSADA : « Merci Madame le Maire. Juste une demande concernant ce vote, la possibilité de voter en séparation, concernant la LICRA et la CIMADE qui ont un positionnement politique à chaque élection, contre le parti que je représente. Pour les autres associations, cela ne me pose aucun problème, mais concernant celles-ci, je souhaiterais pouvoir séparer le vote puisque j'ai l'intention de voter contre.

C. PANASSIER : « On vote l'ensemble des subventions. Je vous propose donc de voter contre ce rapport tout simplement ou de vous abstenir. C'est comme vous le souhaitez.

Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Il me semble que le vote par division est possible. Je voulais dire que pour notre part, nous ne nous prononçons que sur les dossiers du 3^{ème}, comme d'habitude. C'est-à-dire que dans toute cette liste de subventions, notre avis ne porte que sur celles qui concernent le 3^{ème}. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Très bien. Ce rapport est approuvé hormis cette voix. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

7. 29993 - Accord sur la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3e au profit de l'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de la Formation (SPLIF) - Ensemble immobilier 03375

RAPPORTEURE : A. BLEY

A. BLEY : « Cette délibération est afférente à un ensemble immobilier situé 13 Rue Girié et mis à la disposition du SPLIF, le Site Polyvalent d'Insertion et de Formation. Il est mis à disposition par la Ville de Lyon. Le SPLIF accueille sur ce site, 11 associations d'insertion très connues, notamment les Restos du cœur et Lahso. En raison de l'intérêt particulier présenté par ces associations, il est proposé d'accorder une gratuité partielle pour cette mise à disposition jusqu'au 28 février 2020. En effet, la valeur locative totale des locaux est estimée à 58 608 euros, et il nous est proposé d'accorder la gratuité partielle à concurrence de 52 748 euros, tout en maintenant une redevance annuelle de 5 860 euros, pour les activités commerciales de l'association Elits propreté.

Je sollicite votre avis favorable sur ce rapport, et d'avance, je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques, des oppositions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur PHILIP quitte la séance.

8. 29959 – Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, une délibération très rapide annuelle, qu'on voit chaque année, concernant l'organisation des périmètres scolaires. Nous ne sommes pas concernés sur l'arrondissement mais nous avons pour obligation de présenter cette délibération, ce que nous faisons ce soir, et que je vous demande de bien vouloir approuver, s'il vous plaît. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. 29908 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, il s'agit, comme l'a dit Madame le Maire, de soutenir des projets internationaux. C'est un co-financement Ville de Lyon et Métropole de Lyon. Plus précisément, cela concerne le 3^{ème} arrondissement...

- L'ADMACH pour un dossier à la francophonie au Cambodge ;
- L'éducation et la citoyenneté...
- La maison des solidarités qui soutient un projet qui comprend plusieurs associations, pour un montant de 10 000 euros ;
- La plateforme jeunesse, création franco-allemande, pour 5 000 euros ;
- Solidarité Afrique, pour un montant de 6 000 euros ;

Ce sera tout pour le 3^{ème} arrondissement. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce dossier.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. 30080 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, pour l'organisation des 34^{ème} rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 10 au 25 mai 2019

RAPPORTEURE : M. ROY

C. PANASSIER : « Jérôme MALESKI a dû s'absenter. C'est Maud ROY qui va le représenter. »

M. ROY : « Effectivement, c'est moi mais on a perdu en taille. On a perdu à peu près 40 centimètres ! J'avais envie d'être plaisante !

Merci Madame le Maire. Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association « Antenne mobile d'Action Culturelle » qui organise les 34^{ème} rencontres des conteurs en Rhône-Alpes : Paroles en festival. Ces rencontres ont lieu du 10 au 25 mai 2019. En 2018, la manifestation avait rassemblé 3 900 spectateurs sur une quarantaine de spectacles. L'association qui mène une action culturelle pluridisciplinaire cherche à associer le conte à d'autres disciplines artistiques. Ces rencontres ont lieu dans différents lieux de Lyon, voire même dans d'autres villes de Rhône-Alpes. Pour notre arrondissement, la conteuse Monique REPECAUD présentera à la Salle des Rancy, le spectacle « Petites douceurs salées à la tombée du soir ». Il s'agit de contes philosophiques orientaux qui témoignent de la richesse des cultures orientales et de la littérature orale des peuples anciens. Monique REPECAUD est une conteuse bretonne qui se produit depuis plus de 20 ans en France, notamment en Bretagne mais aussi en Alsace.

Aujourd'hui, il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association « Antenne mobile d'Action Culturelle ». Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 30075 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 8^e édition du Festival « Les Intergalactiques », du 25 au 30 avril 2019

RAPPORTEURE : M. ROY

C. PANASSIER : « Vous continuez, Maud ROY. »

M. ROY : « Je continue. On dirait que ce dossier est fait pour moi, d'ailleurs, parce que l'année dernière, j'avais présenté le même rapport. Merci Madame le Maire. Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 8^{ème} édition du Festival « Les intergalactiques ». C'est un festival de science-fiction qui aura lieu du 25 au 30 avril 2019. L'année dernière, le festival avait pour thème « Féminisme et science-fiction » et avait mis en valeur des autrices, des vidéastes et des chercheuses abordant ce sujet dans leur travail. Le festival avait rassemblé 10 000 spectateurs. Cette année, le festival aura pour thème « Post-Apo-Chute & apocalypse ». Il invitera des auteurs, des vidéastes, des chercheurs qui s'intéressent à ce sujet souvent abordé dans la science-fiction et notamment au cinéma. Je vous rappelle par exemple, les films comme *Mad Max* ou encore *La Planète des singes*, où la société des hommes a été réduite à néant après une guerre atomique, ou encore *Le jour d'après* où des dérèglements climatiques sont au comble du paroxysme en recouvrant la planète de glace.

Pour notre arrondissement, la bibliothèque de la Part Dieu sera le lieu de conférence et de tables rondes. Il est à noter cette année, que ce n'est pas dans notre arrondissement. Pour la première fois, la première édition de la brocante intergalactique aura lieu dans le 8^{ème}. Avis aux amateurs de l'Apo culture. Ce sera le dimanche 28 avril. La subvention est d'un montant de 5 000 euros.

Je vous remercie d'approuver cette subvention. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Merci. Des remarques, des questions, des abstentions, des contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 29874 - Attribution d'une subvention de 2 000 € à chaque OFFISA de Lyon

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « Abdel ACHACHE va nous présenter le rapport suivant mais ne prendra pas part au vote. »

A. ACHACHE : « Si, je pourrai prendre part au vote parce que c'est pour les offices d'arrondissement et ce n'est pas moi qui en suis président. »

C. PANASSIER : « D'accord... »

A. ACHACHE : « Je suis président de l'Office des sports de Lyon. Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros, en ce qui concerne l'arrondissement du 3^{ème}. C'est l'objet de cette délibération. Il s'agit d'attribuer 2 000 euros de subvention à l'ensemble des offices des sports d'arrondissement, que je ne vous présente plus, et dont le rôle est bien sûr, d'encourager et de promouvoir le sport. J'aimerais surtout dire que c'est la démocratie participative au niveau du sport puisque l'essentiel des représentants sont des acteurs de terrain du sport. Au préalable, avant la fin du dispositif « Les lions du sport ». On avait l'autorisation d'attribuer un maximum par année de 2 000 euros, ce qui est la seule source de subventions des OFFISA puisqu'à partir du moment où les associations sont adhérentes à l'Office des sports de Lyon, elles sont, de droit, adhérentes à l'Office d'arrondissement. Pour les associations, il y a eu le dispositif « Trait d'Union » qui est venu compenser très largement « Les Lions du sport ». Pour les offices d'arrondissement, il s'agit de venir en aide à ces belles associations. Pour ceux qui ont lu le rapport, il s'agit d'un montant de 16 000 euros et non pas de 18 000 parce que nous n'avons que 8 offices d'arrondissement sur Lyon, puisque le 2^{ème} arrondissement a fait le choix de ne pas en avoir.

Je vous demanderai de voter favorablement pour cette délibération. Pour le 3^{ème} arrondissement, c'est Gilles CLAPISSON qui en est le Président.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « La semaine dernière, nous étions à la remise des trophées du sport. Ce fut un moment bien sympathique. Des questions ? Des remarques ? Des oppositions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. 30092 - Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho, 10 rue Coignet à Lyon 3ème (opération n° 03045002) et aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème (opération n° 07032004) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 et de l'AP 2015-1 « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004.

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Il s'agit du stade JUNINHO qui fait peau neuve en ce qui concerne le terrain synthétique puisque la règle à la Ville est de changer les terrains synthétiques tous les 7 ans, à peu près. C'était tous les 10 ans auparavant. Là, on a un peu réduit parce que les premières générations et même les deuxièmes générations de terrain synthétique étaient faites avec de l'herbe synthétique mais surtout de la gomme qui est du recyclage de pneumatiques. Vous avez vu dans la presse qu'il y a un risque non nul que ce revêtement soit cancérigène. Le principe de précaution s'applique donc. Au fil de l'eau, on change l'ensemble des terrains synthétiques. Ce sera le cas, cet été, pour le terrain du stade JUNINHO qui avait 7 ans d'âge. Il sera remplacé par un terrain synthétique tout neuf avec des billes en matière naturelle. »

C. PANASSIER : « Françoise CHEVALLIER. »

F. CHEVALLIER : « Je voudrais dire quelques mots sur ce rapport, dans le sens de ce que vient de dire Abdel, à propos de l'inquiétude qu'il y a par rapport à ce genre de terrain. Il y a eu un rapport, l'été dernier de l'ANSES, qui est l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire. Cette agence est très prudente dans ses conclusions, en parlant de risques négligeables mais surtout, elle indique qu'il n'y a pas encore énormément d'études approfondies qui ont été faites. Dans sa conclusion, elle demande donc des

études complémentaires. Je pense qu'il faudra qu'on soit attentifs à ces études. Comme tu viens de le dire, Abdel, il y a des billes qui sont contenues dans ces terrains synthétiques et qui pour certaines sont en pneus recyclés. Mais il y a peut-être aussi le terrain en lui-même qui dans certains cas, peut poser question. Par exemple, l'ANSES attire l'attention sur l'effet d'îlot de chaleur de ce genre de terrain. C'est vrai qu'avec le réchauffement climatique qu'on connaît, cela peut finir par poser problème.

On est donc bien contents que pour le stade JUNINHO, cela soit des billes végétales. Je crois que c'est en liège. On est donc vraiment dans la limitation du risque. Ce qu'on espère, c'est que pour d'autres terrains, on pourra – je ne dis pas systématiquement – se poser la question de revenir aussi à des terrains en gazon naturel. En termes de coût, c'est quasiment équivalent. Peut-être qu'en termes d'utilisation, cela implique une utilisation moins fréquente. En tout cas, par rapport à ces questions de risques et ces questions d'îlots de chaleur, cela peut être intéressant de se poser la question. Je ne dis pas qu'il faut le faire systématiquement mais en tout cas, pour certains.

Puis, comme je le disais, je pense qu'il faudra vraiment être attentif aux résultats des études complémentaires. On espère en particulier, que ces études tiendront compte de la question du réchauffement climatique. Il faut savoir que ce problème concerne aussi les aires de jeux et pas simplement les terrains de sport. J'ai le souvenir, quand on a fait l'inauguration du jardin partagé, au Parc Zénith, où il faisait très chaud, que l'aire de jeux qui était toute neuve dégageait je ne sais quoi. Il y a quand même des questions à se poser et un peu d'inquiétude par rapport à tous ces matériaux et à tout ce que cela peut dégager. Je pense qu'il faut être attentif aux différentes études et savoir mener des politiques de prévention, comme la Direction des sports le fait. En fait, il n'y a pas d'obligation. Maintenant, les terrains vont avoir des billes naturelles mais je pense que c'est un problème peut-être plus global sur lequel il faut être attentif à l'avenir. Merci. »

A. ACHACHE : « Pour les aires de jeux, j'avoue que je ne saurais pas répondre. Ce qui est sûr, c'est que ce qu'avait révélé l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, c'est qu'il y a des problèmes de frottement avec ces terrains mais qu'aussi, les enfants qui ont fait un match – pour ceux qui ont des enfants qui ont joué sur des terrains synthétiques – reviennent avec des billes partout. Ce sont des toutes petites billes de pneumatiques. Ils en ont dans les chaussures, dans les chaussettes, dans les cheveux. C'est cette intensification qui fait que peut-être, cela peut être dangereux. Sur les terrains synthétiques versus les terrains en gazon, le vrai souci, c'est que nos terrains sont utilisés – ce n'est pas qu'une question de coût – 14 heures par jour et on ne peut pas se permettre le luxe – comme le fait notre équipe de foot professionnelle – de laisser reposer sa pelouse 7 jours, voire 10 jours sur 14 pour laisser le temps que cela repousse. En plus, eux ont une pelouse qui pousse d'un centimètre tous les jours. Ce serait compliqué de le faire sur nos terrains. »

C. PANASSIER : « Juste en complément, sur cette opération, il y aura l'installation des pare-ballons qui étaient demandés par les riverains.

Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Je voudrais dire qu'on se félicite de ce changement du sol puisque c'était nécessaire. Par contre, sur le stade JUNINHO, il y a le problème du vestiaire aussi qui a été signalé. Il est dans un très mauvais état d'entretien, de maintenance. J'ai vu qu'il y avait une question que vous posez au Conseil Municipal. Peut-être que cela fera partie de la réponse. Ce serait bien que la remise à niveau comprenne aussi le vestiaire. Dans le dossier que nous avons eu sur les équipements de proximité, j'avais cru comprendre que le vestiaire dépendait de l'arrondissement. Cela veut peut-être dire que cela fait partie d'un budget autre que celui du terrain. Ce serait dommage de ne pas en profiter pour remettre ce vestiaire à niveau, et surtout l'entretenir parce que c'est plus un problème de maintenance et donc de dégradations par défaut de maintenance que d'investissements. C'est un des problèmes du site aussi. »

C. PANASSIER : « Effectivement. On a donc prévu une remise en état des vestiaires, de la peinture, mais je ne sais plus quand c'est, pour les travaux. »

V. VAISSAUD : « Dans l'année. »

C. PANASSIER : « Dans l'année. C'est donc en cours. Ce sera fait en 2019. Je vous préciserai la date une autre fois. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il d'autres remarques ? Des abstentions, des votes contre ? Ce serait dommage. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. 30094 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association CARGO pour l'organisation de l'évènement « Tigaly », du 19 au 22 avril 2019

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Pour le magnifique tournoi de l'association CARGO, la 7^{ème} édition aura lieu du 19 au 23 avril. C'est une association qu'on ne présente plus. Elle a son siège dans le 7^{ème} arrondissement mais elle fait un tournoi multisport avec du badminton, du volley, du foot, du handball, de la natation, du squash. Sur la partie badminton, ils seront à la Halle Vivier Merle. C'est pour cela que cela passe dans notre arrondissement. C'est un beau tournoi et je vous invite à aller voir, bien sûr pour le sport mais aussi pour de belles actions pour lutter contre l'homophobie importante dans nos temps actuels et ô combien d'actualité. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. MA3 – 02 – Création de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales

RAPPORTEUR : D. HITZ

C. PANASSIER : « Monsieur HITZ, nous terminons finalement par vous. »

D. HITZ : « Merci Madame le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Par délibération du 21 janvier 2019, le Conseil Municipal de Lyon a adopté les principes de fonctionnement des Commissions mixtes d'arrondissement, Commissions sur lesquelles nous nous étions prononcés le 8 janvier dernier. La Commission mixte définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements de proximité, modalités d'inscription, horaires d'ouverture au public, sanctions applicables en cas de manquement au règlement intérieur. La délibération cadre du 21 janvier 2019 a posé les principes de fonctionnement des Commissions mixtes.

Je vous propose donc d'adopter les décisions suivantes :

- Création de la Commission mixte du 3^{ème} arrondissement de Lyon, pour la durée du mandat en cours ;
- La composition est arrêtée à 6 membres titulaires, soit 3 membres titulaires représentant le Maire d'arrondissement, dont le Maire d'arrondissement, membre de droit, qui seront désignés par arrêté du Maire d'arrondissement, parmi les membres du Conseil d'arrondissement. D'autre part, 3 titulaires représentant du Maire de Lyon, désignés par arrêté du Maire de Lyon, parmi les membres du Conseil Municipal ;
- Un suppléant est affecté à chaque titulaire ;
- Madame le Maire est autorisée à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Madame le Maire, je vous renouvelle notre demande d'avoir un représentant parmi les 3 représentants que vous désignez dans un souci de pluralisme et pour que l'opposition puisse vous apporter toute sa créativité et toute sa connaissance du terrain. Je pense que ce serait bien que sur les 3 postes, il y en ait un qui revienne à l'opposition. Je vous invite à regarder du côté du 1^{er} arrondissement d'où souffle toujours un « vent de dynamisme, de créativité et de progressisme » puisque dans le 1^{er} arrondissement, il y aura un poste pour l'opposition. Regardez ce qui se passe. C'est possible, vous pouvez le faire, faites-le. »

C. PANASSIER : « Je vous redis que nous fonctionnons sur ces Commissions mixtes en total miroir par rapport à ce que fait la Mairie centrale. Je peux même vous dévoiler qui seront les titulaires, outre le Maire puisque c'est de droit : ce sera l'adjointe à la petite enfance et l'adjoint aux associations et au sport parce que ce sont les domaines les plus sollicités. On fait donc les choses, ultra simplement. Je

vous répondez donc comme la dernière fois. Vous êtes en droit de vous abstenir ou de voter contre ce rapport. Dites-moi ce que vous faites. »

P. BERAT : « Devant votre fermeture, ce sera un vote contre, bien évidemment. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Qui vote contre ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT+ pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE), Vote contre de l'Élu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

15. MA3 – 03 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Vous le savez, très régulièrement, chaque arrondissement est amené à proposer des questions au Conseil Municipal pour qu'on nous réponde très clairement.

Cette année, nous allons vous proposer 3 questions :

- La première est relative à l'aménagement de la Place Renaudel. Vous savez, et vous l'avez vu, la rue Desaix est complètement réaménagée, suite aux travaux de toutes les constructions autour du projet de Portzamparc. La Place Renaudel fait triste mine, à côté. Lorsque nous étions allés à la rencontre des riverains pour parler de l'aménagement de la Rue Desaix, ils nous avaient alertés sur le fait que cette place était beaucoup trop sombre et pas suffisamment utilisée et entretenue, ou en tout cas pas correctement. Il ne s'agit pas d'un renouvellement ou d'une requalification complète de la Place mais d'une intervention à la fois sur les végétaux, pour en couper certains et pour en remettre d'autres, et pour reprendre notamment les sols et le mobilier urbain. On demande à la Mairie où on en est ;
- La deuxième question concerne la création d'un nouveau relais d'assistantes maternelles dans notre arrondissement, puisque nous en manquons, et que le réseau des assistantes maternelles et notamment le réseau CAMALYON nous a fortement demandé, et à juste titre, la création d'un nouveau RAM. C'est ce que nous demandons également à la Ville de Lyon ;
- La troisième question concerne nos équipements sportifs de proximité.

Voilà les 3 questions que nous entendons poser au Maire de Lyon. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce que des gens sont contre, s'abstiennent ? Nous poserons donc ces 3 questions. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II - Questions diverses

C. PANASSIER : « Nous avons également reçu des questions écrites de Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Merci Madame le Maire. Nous allons peut-être prendre 5 minutes sur une question que je pense importante pour l'arrondissement et qui est celle du nouveau PLU et de la période un peu particulière dans laquelle on se trouve, puisqu'on est entre la remise du rapport de l'enquête publique, il y a quelques semaines, et l'adoption définitive par la Métropole du PLUH. On est dans cette période où la Métropole en liaison, bien sûr, avec les mairies, doit éventuellement modifier le projet de PLUH pour tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête.

Vendredi soir, à la soirée du grand débat qui était organisée Place Rouget de l'Isle, la personne qui animait la soirée a dit « L'enquête publique, c'est la forme aboutie de la démocratie participative ». Je pense qu'il s'est un peu laissé emporter... »

C. PANASSIER : « C'est son job. »

P. BERAT : « Oui, c'est son job, donc sa pratique parce que je pense qu'on est loin de la forme aboutie de la démocratie participative avec ces enquêtes publiques mais je pense quand même qu'il faut faire en sorte que ce qui se passe dans une enquête publique vienne aux yeux de la population et soit évoqué en Conseil. Je m'étonne qu'il n'y ait pas de rapport qui soit prévu devant le Conseil d'arrondissement ou le Conseil Municipal sur cette question. Cette Commission d'enquête publique a été marquée par une première chose qui est la très forte mobilisation des habitants dans le 3^{ème} arrondissement, notamment sur les secteurs Part-Dieu et Montchat qui ont fait beaucoup d'expressions et beaucoup de témoignages. À ce stade, je voudrais savoir, compte tenu de ces expressions, ce que vous comptez porter comme

position en tant que Maire sur 3 points très précis :

- La première chose qui est remontée, notamment sur Montchat, c'est que par rapport à la vision qu'on a dans le PLU du quartier, les habitants ont clairement dit que le quartier de Montchat était beaucoup plus large que ce qu'on pouvait voir dans le PLUH, et qui s'étend en fait, dans toute la limite est de l'arrondissement ;
Par rapport aux remarques de densification excessive sur le secteur, la Commission d'enquête a quand même pointé qu'un des problèmes qui se posait, était de savoir si les équipements et les aménagements suivent dans le quartier pour faire face à la croissance de cette population.
Dans ce contexte, je voudrais savoir ce que vous pensez et si vous comptez demander le maintien de l'augmentation des hauteurs constructibles sur le début de la rue Ferdinand Buisson, puisque c'est un des éléments d'une densification très concrète. Chacun des habitants peut constater, en passant au niveau du 12, rue Ferdinand Buisson, qu'on a une construction qui est absolument anachronique et d'une incohérence urbanistique claire, qui est en train de se faire. Est-ce que vous comptez demander le maintien de cette hauteur plus importante au début de la rue Ferdinand Buisson ?
- Le deuxième point concerne le terrain de la Clinique Trarieux où il y a eu de très nombreuses expressions dans le cadre de l'enquête publique pour demander à ce que les hauteurs des futures constructions ne soient pas aussi élevées que ce qui est prévu et qu'on respecte le secteur pavillonnaire. Là, la Commission d'enquête demande d'intégrer des OAP au PLU, des Orientations d'Aménagement et de Programmation. C'est ce que je demande depuis plusieurs années. Cela permet de mieux encadrer une mutation urbaine. J'espère que la Métropole va prendre en compte ce qui me semble être quelque chose d'assez impératif à l'intégration d'OAP dans le PLU. Quelles sont les positions que vous défendez dans ce cadre-là, notamment en faisant en sorte que les hauteurs des nouvelles constructions soient compatibles avec le secteur pavillonnaire et la topologie du lieu. Les 13 mètres qui ont été autorisés, il faut bien les imaginer compte tenu du dénivelé très important du site, et construire à 13 mètres en haut du site, cela veut dire, pour les gens qui sont en-dessous, une construction tout à fait énorme au-dessus d'eux. Est-ce que vous allez prendre des OAP qui vont limiter cet effet ? Comment vous comptez faire en sorte qu'on assure la continuité verte avec Chambovet ?
- Le troisième point concerne le Parc Chaussagne. Vous savez que c'est un endroit un peu particulier de l'arrondissement mais je pense qu'il contribue à sa qualité de vie et à son identité. Il y a eu un changement de zonage à l'occasion du PLUH qui modifie un certain nombre de choses. Le nouveau zonage garantit un peu les mêmes règles mais par contre, il n'était pas possible, jusqu'à maintenant, d'implanter des activités économiques sur le Parc Chaussagne mais le nouveau périmètre qui est proposé ne va pas empêcher ces implantations. Je pense que pour le caractère du site, ce serait bien de maintenir une prohibition des implantations d'activités économiques dans ce secteur très particulier du Parc Chaussagne.

J'aimerais connaître la position de la Mairie sur ces 3 points.

C. PANASSIER : « Très bien. C'est vrai qu'il y a eu pas mal de remarques à l'enquête publique sur la densification de Montchat. Je crois que cela faisait aussi suite à l'annonce, par certains, d'une construction d'une barre de 300 logements, le long de la rue des Peupliers, ce qui, je vous rassure, ne se fera pas.

Par rapport à votre première question, l'angle Lacassagne-Ferdinand Buisson peut être considéré comme une porte d'entrée du quartier. Concernant les hauteurs sur l'avenue Lacassagne, elles restent inchangées à 13 mètres. Effectivement, elles passent de 10 à 13 mètres, donc 3 mètres de plus sur environ 100 mètres, au début de la rue Ferdinand Buisson. Je vous rappelle que ce sont des hauteurs maximales et qu'il convient de conjuguer hauteur et zonage. En effet, ce zonage URM1 retenu confirme la discontinuité des masses bâties et invite donc un échelonnage. C'est donc pour permettre une construction d'angle et d'entrée, avec différents niveaux, que cette classification est envisagée dans l'idée d'une transition urbaine, entre une avenue Lacassagne un peu haute et c'est vrai que quand on rentre dans Montchat, on commence à descendre au niveau des hauteurs.

Je rappelle aussi – mais à tout le monde, mais les promoteurs les plus intelligents l'ont compris, mais pas tous – que quand on autorise un volume, cela veut dire qu'on autorise à construire dans ce volume. Cela

ne veut pas dire qu'on autorise de construire un volume plein. Cela permet de discuter dans un volume. C'est ce qu'on fait à travers les séances de consultation préalable au dépôt des permis de construire, très habituellement, c'est-à-dire tous les mois.

Vous avez posé la question sur Trarieux. Vous le savez, on en a déjà discuté, nous sommes partis sans OAP sur Trarieux puisque nous avons travaillé sur un sujet, sur un projet qui avait déjà été défini. En effet, quand la mutualité a voulu cédé son site, elle a fait un concours de projets pour ne pas vendre à n'importe qui, qui ferait n'importe quoi. Les candidats acquéreurs ont donc construit un projet, et on est partis de ce projet – c'est ce que je vous avais dit – et on a travaillé avec eux pour que ce projet soit le plus respectueux du site en termes de paysage, de végétation mais aussi de respect du patrimoine bâti, et notamment de l'ancienne et magnifique clinique. « Magnifique », elle le sera après réhabilitation. La topographie du site, comme la présence de riverains et la proximité du Parc Chambovet sont aussi des éléments qu'on a demandé de prendre en compte. Qui dit « topographie » dit « hauteur ». À certains endroits, elles seront limitées à 10 mètres et elles pourront effectivement arriver à 13 mètres, notamment à l'entrée du site. Par ailleurs, un renforcement de la végétation est vivement demandé sur l'ensemble du site, notamment dans la continuité du Parc Chambovet. On va aussi affiner le travail sur la biodiversité. Nous allons – et vous allez vous en réjouir – noter tous ces éléments dans une OAP pour rassurer tous les riverains qui sont inquiets, ce que nous avons entendu dans le cadre de l'enquête publique.

Enfin, sur le Parc Chaussagne, je ne suis pas du tout inquiète. Il est inclus dans un PIP, un Périmètre d'Intérêt Patrimonial, ce qui fait que je ne pense pas qu'il soit possible de faire grand-chose pour modifier sa qualité patrimoniale, bâtie et paysagère. Concernant les transformations d'usage, elles doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande à la Ville de Lyon. Si quelqu'un a une propriété d'habitation et que demain, il veut en faire une activité économique, il est obligé de demander l'accord de la Ville de Lyon. Compte tenu de l'effort qu'on fait pour protéger l'ensemble de Montchat et notamment à travers ces PIP, le Parc Chaussagne, je n'ai franchement aucune inquiétude.

J'espère vous avoir répondu. »

P. BERAT : « Oui. Une réaction très rapide. Je suis satisfait que ces OAP soient portées au PLU. Quand vous dites que le projet avait été travaillé en amont, je reste encore un peu choqué par cette approche parce que c'est comme si vous, vous aviez un terrain privé et que vous le vendiez à quelqu'un en disant « Je m'entends avec celui qui va acheter le terrain et si c'est un beau projet, il fera n'importe quoi... ». Non, il respecte le droit, il respecte la règle. Il faut donc bien que les règles soient mises dans un document public et non pas dans une négociation. D'ailleurs, la Commission d'enquête le dit : ce n'est pas parce qu'il y a une négociation entre un vendeur et un acheteur qu'on modifie les règles de construction de la Ville. Il faut que les OAP soient dans le PLU. L'élément important sur lequel on sera vigilant, ce sera qu'il y ait bien des zones où les hauteurs soient inférieures aux 13 mètres.

Dernière remarque sur le Parc Chaussagne. Vous parliez du PIP mais franchement, les périmètres d'intérêt patrimonial, est-ce que cela empêche certaines évolutions défavorables de la Ville ? Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe au 12 rue Ferdinand Buisson. À cet endroit-là, il y a aussi un PIP mais cela n'a pas empêché cette horreur de se construire. Je n'ai donc pas la confiance que vous avez. »

C. PANASSIER : « On en reparlera quand le projet sera terminé. Aujourd'hui, il est en cours de construction.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? Monsieur Pierre HEMON. »

P. HEMON : « Je vous remercie, Madame le Maire. C'est plutôt une information qui concerne bien sûr l'arrondissement. Vous avez vu quelques transformations qui ont eu lieu à l'entrée du Cours Lafayette. C'est au Quai Sarrail. Je tenais à le dire parce que cela a eu des effets extrêmement bénéfiques. C'était prévu depuis longtemps, dans les projets d'aménagements du C3. On avait tardé à le faire et maintenant, les voitures ne peuvent plus entrer sur le Cours Lafayette, elles sont détournées vers Bonnel. N'entrent plus que les bus, les cyclistes, les taxis. Cela a eu des effets très vite, immédiatement malgré quelques râleurs, ce qui est tout à fait normal. On a tout à fait le droit de râler. Cependant, cela a eu des effets très, très positifs parce qu'on était quasiment à 10 000 voitures par jour, et cela a été divisé par 2. Aujourd'hui, on facilite le passage de 100 000 voyageurs puisqu'au-delà du C3, il y a un certain nombre d'autres lignes de bus qui passent par-là.

Je voulais vous le dire parce que pour les riverains, c'est moins de bruit, moins de pollution, etc. C'est

vraiment très bien. Je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Monsieur BERAT n'a pas l'air d'accord. »

P. BERAT : « Oui. C'est un peu étonnant parce que quand vous dites qu'on était prévenus et tout, cela a quand même été un élément de surprise. Dans ce dossier, il y a une chose extraordinaire, je trouve, c'est qu'on nous dit qu'on a fermé le Cours Lafayette, et vous venez de le redire. Les voitures ne passent plus Cours Lafayette, on a diminué le trafic. Mais par où passent ces voitures maintenant, Monsieur HEMON ? On nous dit que celles qui passaient Cours Lafayette passent par Bonnel et gagnent le 6^{ème} comme elles veulent... Oui, mais cela veut dire qu'elles passent par certaines rues et je serais assez intéressé d'avoir des comptages pour savoir où ce trafic a été déplacé, dans quelles rues du 3^{ème} elles passent. Ne s'agirait-il pas de rues résidentielles où les riverains n'auront peut-être pas le même bilan très positif que vous évoquez. »

P. HEMON : « Vous avez tout à fait raison, Monsieur BERAT. C'est une bonne question. Non, ce ne sont pas des rues résidentielles. J'ai été un peu vite en manœuvre en disant qu'on avait fermé l'entrée, mais les voitures sont déviées vers Bonnel, donc il y a deux flux. Les riverains peuvent reprendre par l'avenue de Saxe et revenir prendre, si nécessaire, le cours Lafayette s'ils habitent dans le coin. L'effet est très net pour le bien-être de tout le monde et des gens qui circulent.

Sur l'ensemble des voitures, on sait très bien ce qui se passe, c'est qu'il y avait tous ces gens qui venaient là par effet d'aubaine. Il y aura moins de circulation, et au total, il y aura moins de voitures circulantes. »

P. BERAT : « Monsieur HEMON, vous n'avez pas compris ce que je voulais dire. Les gens qui passaient Cours Lafayette pour aller dans le 6^{ème}, qui prenaient la rue Juliette Récamier, qui passent maintenant par la rue de Bonnel, il faut bien qu'ils sortent de la rue de Bonnel. Par où sortent-ils de la rue de Bonnel ? C'est ma question. A-t-on fait des comptages ? Est-ce que ce sont dans les premières rues vers la Préfecture où ils récupèrent tout de suite Lafayette ? Est-ce que c'est par l'avenue de Saxe ? Est-ce que c'est vers Les Halles ? Ils doivent bien sortir de la rue de Bonnel par quelque part. J'aimerais savoir par où. »

P. HEMON : « J'aurais plutôt tendance à leur dire de prendre les transports en commun. On regardera parce que c'est vraiment intéressant, les flux de circulation. Et on le fait. On a les boucles critères partout. On le saura. Franchement, pour des gens qui arrivent à Lafayette, qui vont dans le 6^{ème}, on a des bus, on a des trams, on a du métro, on a des trolleys, on a tout ce qu'il faut pour eux. »

C. PANASSIER : « Sur ces bonnes recommandations, je vous souhaite à tous, une excellente soirée. Rendez-vous demain, à 18 heures, dans cette même salle, pour la conférence « Sport au féminin ». »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h40.